

Zurich, le 15 août 2022

suissetec, case postale, CH-8021 Zurich

Notre référence

Markus Rasper +41 43 244 73 38 markus.rasper@suissetec.ch

## Commission technique Sanitaire | eau | gaz : nouveau membre

Madame, Monsieur,

Afin de gérer les vastes activités menées en faveur des membres suissetec, le domaine Sanitaire | eau | gaz souhaite renforcer sa commission technique en accueillant un nouveau membre.

Nous recherchons une personne prête à s'engager pour l'association et à œuvrer pour le futur de la branche.

Domaine	Organe	Tâches et conditions
Sanitaire   eau   gaz	Commission technique	<ul> <li>Activités:</li> <li>traiter des thématiques importantes dans les domaines de la technique et des normes</li> <li>élaborer des notices techniques et soutenir la mission d'information et de formation du secrétariat central</li> <li>définir et mettre en œuvre des objectifs et mesures au sein de la commission technique</li> <li>soutenir le comité de domaine Sanitaire   eau   gaz ainsi que d'autres groupes spécialisés et de travail</li> <li>Conditions:</li> <li>expérience en tant que propriétaire, responsable de département ou de projet dans une entreprise d'exécution ou un bureau d'études</li> </ul>

## Taux d'occupation :

Par année, il faut compter environ 30 heures de travail et la participation à 7 à 9 séances.

## Nous vous offrons:

Une plateforme composée de spécialistes confirmés, qui soutiennent et font avancer la branche grâce à des projets variés.

Vos dépenses sont prises en charge selon le règlement des frais de suissetec actuellement en vigueur.





## **Conditions:**

Les membres des commissions spécialisées de suissetec doivent être actifs dans une entreprise membre de l'association. La langue de travail étant principalement l'allemand, ils doivent idéalement pouvoir au moins s'exprimer par oral dans cette langue.

Vous êtes motivé(e) et vous souhaitez vous engager au sein de l'association ? Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous pouvez nous envoyer votre réponse d'ici au 30 septembre 2022 au plus tard.

